

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 27 septembre 2021

Table des matières

1. Appel	3
2. Assermentation de MM. Flavio BOSCARDIN, Thomas KRIHA, Ivané OHANESSIAN, Nicolas PASQUIER et Mathieu RUCHAT.	3
3. Approbation de l'ordre du jour	3
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 juin 2021	3
5. Communications du Bureau	3
6. Communications de la Municipalité	4
7. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.	6
8. Préavis municipal No 14/2021 : Autorisations générales à accorder à la Municipalité de :.....	6
a) statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.....	6
b) statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.—.....	6
9. Préavis municipal No 15/2021 : Autorisation générale de plaider.	7
10. Préavis municipal No 16/2021 : Compétences financières à accorder à la Municipalité durant la législature 2021-2026.	7
11. Préavis municipal No 17/2021 : Autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions.	10
12. Préavis municipal No 18/2021 : Arrêté d'imposition 2022.	10
13. Divers et propositions individuelles.....	17
14. Annonce de préavis futurs	20

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité et le public en leur souhaitant la bienvenue et en rappelant les mesures sanitaires.

La Secrétaire procède à l'appel : 47 membres sont présents et 7 membres sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Assermentation de MM. Flavio BOSCARDIN, Thomas KRIHA, Ivané OHANESSIAN, Nicolas PASQUIER et Mathieu RUCHAT.

Le Président demande aux futurs assermentés de venir devant de la scène et à toute l'assemblée de se lever. Il procède ensuite à la lecture des devoirs et obligations de la fonction de conseiller communal. Tous ayant promis de les respecter, ils sont assermentés.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet à approbation l'ordre du jour avec deux rajouts au point 13 ;

- Le Plan de législature de la Municipalité, afin qu'il puisse être débattu,
- La motion de M. Gassmann concernant la Cité de l'Energie,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité moins une abstention (46 oui, 0 non et 1 abstention).

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 juin 2021

Le Président confirme, suite à la question de **M. Eric Jaquet** que bien que les nouveaux conseillers communaux présents puissent difficilement se prononcer sur l'acceptation du dernier procès-verbal de la séance à laquelle ils n'étaient pas présents, ils doivent néanmoins voter. Dans ce cas précis, l'abstention est d'usage.

Mme Ana Hübscher informe qu'une erreur s'est glissée au point 5 du PV. Il s'agit bien de **M. Patrick Hübscher** qui parle et non pas Mme Ana Hübscher. La rectification sera faite.

Il soumet donc à approbation le procès-verbal du 21 juin 2021 et ce dernier est approuvé par 27 oui, 0 refus et 20 abstentions. Il est donc approuvé à la majorité.

5. Communications du Bureau

Pas de communication particulière mis à part que les votations fédérales d'hier se sont bien passées avec 57% de participation.

6. Communications de la Municipalité

Mme Louise Schweizer, syndique, souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communaux et remercie le Président d'avoir ajouté le Plan de législature au point 13 de l'ordre du jour. C'est la première fois que la Municipalité établit un tel plan et il sera intéressant de voir comment il est accueilli.

Cette année a été très compliquée pour le personnel communal et la Municipalité s'excuse des éventuels retards dus aux nombreuses absences (Covid, accident, maladie etc..).

A la suite d'une grande augmentation des enfants (45 à midi en 2021 contre 20-25 enfants en 2020), la Municipalité a dû engager une troisième personne pour la cantine communale.

La Commune est à la recherche d'un nouveau forestier-bûcheron en perspective notamment des nombreux travaux à venir, les formations ainsi que les obligations militaires des employés actuels.

Les manifestations sont pour le moment maintenues, en effet, les Fenêtres de l'Avent, sont autorisées. Cette décision sera adaptée en fonction de l'évolution des mesures sanitaires. Les habitants seront tenus au courant par le biais d'un flyer.

Mme la Syndique précise encore que la « balade sauvage » prévue dimanche passée a été repoussée d'une semaine à cause des conditions météorologiques.

M. Nicolas Ray, municipal, informe que la rentrée scolaire s'est bien passée, quelques enfants de la commune ont été enclassés à St-Cergue, mais moins que l'année passée. La cantine à Genolier a maintenant trois services à midi et un professionnel de l'éducation est présent tout au long des repas, permettant de désamorcer certaines situations conflictuelles. Tout a été mis en place pour que le Centre de Jeunes puisse ouvrir pour la rentrée scolaire, actuellement 120 enfants sont inscrits (cela représente un enfant de l'école de Genolier sur cinq), ceci démontre donc un réel besoin. De plus, une travailleuse sociale de proximité tourne dans les cinq communes.

Mme Natacha Ruffet demande si ces personnes pourraient être présentées au conseil ?

M. Nicolas Ray répond que ce serait avec plaisir.

M. Nicolas Ray fera un état des lieux de la fréquentation de l'accueil de jour à la prochaine séance, en effet les contrats avec les parents changent encore et les chiffres actuels ne seraient pas représentatifs. Le Jardin d'enfants trouve son public le matin mais a de la peine à être rempli l'après-midi.

M. Nicolas Ray, qui passe au dicastère informatique, tient à rassurer sur le fait que la Municipalité a mis en place un certain nombre de mesures pour la sécurité informatique de la commune. **M. Ivané Ohanessian** estime qu'il est étonnant que la sécurité informatique soit du ressort de la commune, selon lui cela devrait être une compétence cantonale. **M. Nicolas Ray** partage son point de vue, malheureusement la loi ne le prévoit pas pour le moment.

M. Christian Dugon, municipal, informe que le chantier du captage des Coteaux arrive à bout touchant. Il reste à faire les tests d'usage pour le fonctionnement du captage. Il précise qu'il s'agit d'un appui pour le réservoir des Coteaux (environ à 150 l/min).

Le chantier du Chemin de la Prise avance bien avec une bonne participation des habitants. Une étude est en cours au sujet de la fluidité de la route qui traverse Le Muids et sera présentée dans le futur.

Le prix du bois augmente de 10 à 15%.

Le chantier du chalet du Croue est pratiquement terminé mis à part quelques problèmes de ferblanterie.

Parc Jura Vaudois : la commune va présenter un préavis en fin d'année au sujet de la charte.

Le cours d'eau du By au Muids a été remanié pour des raisons de sécurité demandés par riverains qui s'inquiétaient de la stabilité de leur bâtiment. **M. Christian Dugon** précise que cela n'a rien à voir avec la renaturation prévue avec le chantier de l'école.

M. Yann Muffat, municipal : communications au sujet des bâtiments communaux :

Bâtiment du Montant : un devis a été demandé pour la réfection de la moitié de la couverture (côté tuiles) ainsi que la couverture du bâtiment annexe où se trouve la Romande Energie.

CCS : les portacabines, les rampes pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les portemanteaux ont été installés. Les bancs vont arriver et les fuites de trois fenêtres ont été réparées.

Stand de tir : le récupérateur de balles a été déposé.

Chauffage à distance (CAD) : suite au préavis de décembre 2020, une offre a été demandée à six bureaux d'architecte. L'étude se fait en deux parties :

- Phase 1 : est-il plus judicieux et économique d'exploiter nous-même le CAD ou d'externaliser la gestion.
- Phase 2 : en cas d'externalisation, établissement d'un cahier des charges et d'appels d'offres.

Urbanisme : la Municipalité est en discussion avec le canton afin de préserver les intérêts des habitants. Plus d'informations seront données dès que possible.

M. Denis Berger, municipal

Déchets : ils sont difficiles à traiter, ce qui engendre une augmentation des charges. Il remercie les personnes qui respectent le système.

Espaces verts : les cheminements, places de jeu, bancs et tables publics et cimetières se voient régulièrement confrontés à des incivilités. Tout cela est irrespectueux pour les employés communaux qui travaillent sans relâche pour faire de ces espaces des lieux conviviaux.

7. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

APEC : **M. Philippe Esseiva**, informe que la réunion de l'APEC s'est tenue le 26 juin 2021, le bureau du conseil intercommunal a été nommé ainsi que le comité 2021-2026. Pour les détails, voir l'**annexe n° 1**.

AISGE : **Mme Françoise Esseiva** informe que la séance d'assermentation a eu lieu le 6 juillet à Genolier. Vous trouverez dans l'**annexe n°2** tous les noms des élus. Le prochain conseil se tiendra le 28 septembre à Trélex.

CICR : **M. Philippe Esseiva** informe que la séance d'installation a eu lieu le 30 juin 2021 à Founex. Mme Louise Schweizer, M. Frédéric Guilloud et lui-même étaient présents pour représenter Arzier-Le Muids. Vous trouverez le rapport des délégués à l'**annexe n°3**.

RAT : **Le Président**, en l'absence de Mme Gwendoline Nydegger, donne lecture d'une partie du rapport de la séance d'installation du Conseil intercommunal du RAT qui s'est tenue le 8 juillet 2021. Il informe notamment que Mme Anne Stiefel de Begnins est élue présidente et que Mme Vanessa Wicht de Coinsins est élue vice-présidente. Pour le rapport intégral, voir l'**annexe n°4** de ce procès-verbal. Le prochain conseil intercommunal aura lieu le 29 septembre 2021 à Prangins.

Commission du Feu : **M. François Esselborn** informe qu'il a participé à plusieurs séances et cérémonie concernant l'Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle et l'Association intercommunale de l'ORPCi du district de Nyon. Le rapport complet et précis de M. François Esselborn se trouve à l'**annexe n°5**.

8. Préavis municipal No 14/2021 : Autorisations générales à accorder à la Municipalité de :

a) statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--

b) statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.—.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité. **Mme la Syndique** précise juste pour les nouveaux conseillers qu'il s'agit-là de préavis-types.

M. Didier Hermann pour la commission des finances, après en avoir pris connaissance, en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, propose à l'unanimité :

1) d'adopter le préavis municipal No 14/2021 concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité et d'accorder à la Municipalité les autorisations générales de :

a) statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.—

b) statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.—.

2) que la présente autorisation court jusqu'au 31 décembre 2026.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le Préavis municipal N° 14/2021 est accepté à l'unanimité (46 oui, 0 non et 1 abstention)

9. Préavis municipal No 15/2021 : Autorisation générale de plaider.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

En l'absence de Mme Jacqueline Burbidge Rainsley, c'est **M. Alessandro Gassmann** pour la commission ad'hoc qui informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal n°15/2021 et en avoir débattu, la commission conclut à son acceptation tel que proposé.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le préavis 15/2021 est accepté à l'unanimité (47 oui, 0 non et 0 abstention)

10. Préavis municipal No 16/2021 : Compétences financières à accorder à la Municipalité durant la législature 2021-2026.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

M. Didier Hermann informe qu'après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

1) D'adopter le préavis n° 16/2021 « 1) Compétences à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026 »,

2) D'accorder à la Municipalité :

- une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000,-- par cas ;
- une autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de CHF 10'000,-- par cas ;
- Une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'étude qui nous pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, et ceci jusqu'à concurrence de CHF 15'000,-- par cas ;
- Une marge de tolérance pour tout dépassement de crédit d'investissement n'excédant pas 5% du crédit voté par le Conseil communal, au maximum CHF 50'000,--

3) Que la présente autorisation court jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Président ouvre la discussion.

Selon **M. Patrick Weber**, ce préavis soulève deux problèmes légaux :

Point 2.1 : dans ce préavis, tel qu'il est proposé, il est prévu que seule la commission des finances soit prévenue lors de l'engagement de « dépenses imprévisibles et exceptionnelles », alors qu'il est bien mentionné à l'article 11 du RCom que ces dépenses doivent ensuite être soumises à l'approbation du Conseil communal. M. Weber propose donc de rajouter la nécessité de faire approuver ces dépenses également au Conseil communal.

Point 4 : à l'art. 16 al. 1 et 2 du RCom, il est bien mentionné que toute dépense supplémentaire d'un crédit d'investissement doit être portée à la connaissance du Conseil. Pour quelle raison la Municipalité devrait déroger à une loi cantonale, de fait, supérieure. Il propose donc les suppressions de ce paquet.

Deux amendements sont donc déposés.

M. Eric Jaquet, nous rappelle qu'au deuxième paragraphe du point 2.2 « Dépenses ordinaires non prévues au budget », il est indiqué que le montant par cas est de maximum Frs 10'000,-- . Pour lui, il faudrait rajouter « mais au maximum Frs 50'000 par année ». En effet, il pourrait y avoir une dizaine voire une quinzaine de cas.

Un amendement est donc déposé.

M. Alessandro Gassmann informe que les « dépenses imprévisibles et exceptionnelles » ont passé de Frs 20'000.00 pour la législature 2011-2016 à Frs 30'000.00 pour celle de 2016-2021, puis maintenant à Frs 50'000.00 pour l'actuelle législature. M. Alessandro Gassmann aimerait comprendre pourquoi ce souhait d'augmentation ?

M. Nicolas Ray répond que les types de dépenses extraordinaires peuvent être de deux sortes, soit concernant les services industriels (eau sous pression, eaux usées) soit en ce qui concerne les bâtiments (chaudière, boiler, etc...).

Dans la majorité des cas, on dépasse les Frs 30'000,00. Faut-il demander un préavis au Conseil à chaque fois ou alors parer au plus urgent et effectuer les recherches et travaux urgents et imprévisibles nécessaires ? L'expérience montre que les Frs 30'000,-- ne sont pas suffisants.

M. Michel Augsburger se demande à ce sujet si la commission des finances sera informée au préalable de ces travaux ou seulement quand ils seront faits ?

M. Nicolas Ray explique qu'il est difficile en cas de travaux urgents de prévenir avant la commission des finances, ne sachant pas le montant qui sera engagé.

M. Eric Jaquet demande des exemples de telles situations où la Municipalité a eu besoin de faire appel à ces « travaux urgents et imprévisibles »

M. Nicolas Ray donne l'exemple de la rupture de la conduite d'eaux usées au Muids. Il y a aussi des fuites régulièrement repérées dans des conduites.

M. Pascal Voutat demande à la Municipalité de prendre position par rapport à la première question de **M. Patrick Weber** au sujet des aspects légaux des deux points évoqués.

Selon **M. Nicolas Ray** le premier amendement de **M. Patrick Weber** est complètement inutile étant donné que c'est précisé dans une Loi de rang supérieur, il n'y a pas besoin de l'indiquer à nouveau dans le préavis, sinon, il faudrait recopier dans chaque préavis la Loi sur les communes et celle sur le Règlement de la comptabilité des communes.

Pour le 2^{ème} amendement, cela existe déjà sous le nom de « Divers et imprévus » dans chaque préavis.

Jusqu'à maintenant (M. Nicolas Ray est remonté à trois législatures) le montant des « divers et imprévus » indiqué dans les préavis oscillait entre 2% et 13 % du montant total. Aucune règle n'était établie, c'était à la bonne volonté du Municipal, puis le Conseil communal approuvait ou n'approuvait pas.

L'idée actuelle est de fixer à 5% du montant total des « Divers et imprévus » et de ne plus les faire figurer dans les préavis, sauf dans les cas où il y a réellement des imprévus sur par exemple un sujet qui nous est vraiment inconnu.

M. Didier Hermann explique que la commission des finances s'est concentrée sur la partie « finances » et non pas « légale » de l'affaire, il est hors de question de voter sur quelque chose qui ne serait pas légal. Il demande donc à **M. Nicolas RAY** de lui dire clairement si cela est légal ou pas. Ce dernier confirme que c'est légal.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** lance le vote sur les trois amendements :

1) 1^{er} amendement : pour le point 2.1 ajouter « que les dépenses exceptionnelles soient ensuite soumises au prochain conseil ».

Avec 18 oui, 17 non et 11 abstentions, **cet amendement est accepté à la majorité** ;

2) 2^{ème} amendement : « suppression du point 4 contraire à l'article 16 ».

Avec 11 oui 25 non 10 abstentions, **cet amendement est refusé** ;

3) 3^{ème} amendement : « mentionner un minimum de Frs 10'000.00 par cas au lieu mais au maximum Frs 50'000.00 par année ».

Avec 18 oui 21 non et 7 abstentions, **cet amendement est refusé à la majorité**.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote du préavis 16/2021.

Le préavis 16/2021 tel qu'amendé est accepté à la majorité (39 oui, 3 non et 5 abstentions)

11. Préavis municipal No 17/2021 : Autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

M. Valentin Fasel informe que la commission ad'hoc, après avoir pris connaissance du préavis municipal 17/2021 et en avoir débattu, conclut à son acceptation tel que proposé.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le préavis 17/2021 est accepté à l'unanimité (47 oui, 0 non et 0 abstention)

12. Préavis municipal No 18/2021 : Arrêté d'imposition 2022.

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

M. Didier Hermann informe qu'après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal 18/2021 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Taxe sur les chiens :

Mme Ana Hübscher aimerait aborder la question de réintroduire l'impôts sur les chiens à Frs 50.00. S'agit-il d'un impôt ou d'une taxe ?

En lisant le préavis, il est écrit : « couvrir tant les frais d'enregistrement et d'inscription des chiens par le Contrôle des habitants que ceux engendrés par les déjections canines », il s'agit donc d'une taxe. En effet, un impôt ne peut pas être affecté à un service en particulier.

Personne ne rechignerait à payer une taxe pour autant que ce soit pour un service bien précis, tant qu'il y a un décompte clair des coûts engendrés. Quel est le vrai coût engendré par les chiens ?

A l'époque, les propriétaires de chiens payaient Frs 120.00 par chien. Est-ce que cela veut dire que les propriétaires de chiens ont été trop taxés par le passé ? Si oui, où est passé le trop payé ? Les taxes varient selon les communes mais le canton prélève déjà Frs 100.00 par chien, sans que nous sachions où va cet argent. Ceci semble discriminatoire. Le préavis tel que présenté par la Municipalité manque de transparence.

Pour y remédier, **Mme Hübscher** demande à la Municipalité un décompte précis des coûts réels imputés aux chiens afin que les membres du conseil communal puissent voter ultérieurement en toute connaissance de cause.

Elle propose d'amender ce préavis en supprimant le chiffre 9 de l'article premier concernant l'impôt sur les chiens.

L'amendement est donc déposé.

A la question de savoir qui paie les sacs à crottes, **Mme la Syndique** informe que c'est l'impôt sur les chiens qui paie ces sacs, ainsi que les poubelles et le temps passé par les employés communaux à ramasser ces sacs.

M. Pascal Voutat est contre l'amendement car il estime qu'il est normal que les propriétaires de chiens couvrent une partie des frais imputés à leur animal. Il estime cette taxe raisonnable.

M. François Esselborn, demande s'il y a des rétrocessions faites aux communes par rapport aux Frs 100.00 payés au canton chaque année pour chaque chien par les propriétaires ?

Comment expliquer que la taxe communale passe de Frs 120.00 à Frs 0.00 puis à Frs 50.00 ? Les citoyens sont d'accord de payer des taxes mais ils ont aussi le droit de savoir où va l'argent ainsi que d'obtenir un décompte précis pour ces variations importantes. Des tas de calculs minutieux sont faits pour la déchetterie, pourquoi ne pourrait-on pas avoir un simple décompte pour les chiens ?

M. Nicolas Ray informe qu'il n'y a aucune rétrocession à la commune.

M. Eric Jaquet, explique qu'auparavant on payait Frs 120.00 et qu'il n'y avait aucune structure prévue, c'était encore plus injuste, c'était un impôt punitif. Il est faux selon lui de croire que les gens vont ramasser d'avantage leurs crottes parce qu'ils paient des taxes. Il serait plus juste de diviser le montant que coûte les chiens par le nombre de chiens, puis de facturer aux propriétaires en fonction du nombre de chiens qu'ils ont. Beaucoup de choses sont très chères et ne nécessitent pourtant pas de taxe, il donne exemple de la poubelle des Abériaux qui est offerte aux pique-niqueurs et qui est vidées tous les lundis par trois personnes et un véhicule communal pendant une heure.

Mme Anne Bernini informe qu'une personne ne s'inscrit qu'une seule fois au Contrôle de l'habitant, tandis que pour les chiens c'est toutes les années ? Pour quelle raison ? A ce

train-là pourquoi ne pas demander des taxes pour les chats, les vaches et les chevaux (comme cela commence à se faire au parc chevalin de Signy) ?

M. Nicolas Ray répond que le recensement des chiens est fait chaque année par l'Office de la Population, c'est donc des coûts annuels fixes.

M. Nicolas Vout, informe qu'en 2019 l'impôt sur les chiens de Frs 120.00 a été supprimé. Cette taxe rapportait Frs 23'000.00 et seulement Frs 5'750.00 restaient dans la commune. Il ne faut pas nier qu'on a un problème avec les chiens. Combien de chiens sont venus à la commune en période Covid et combien rapporterait une telle taxe ?

M. Nicolas Ray répond qu'il y a environ vingt-cinq chiens supplémentaires chaque année sur notre territoire.

M. Christian Brügger n'aimerait pas qu'on oublie que beaucoup de gens vivent seuls, juste avec leur chien, notamment des personnes âgées ou qui n'ont pas forcément les moyens, c'est un antidépresseur qui ne coûte rien à la société et il faut en tenir compte.

M. Nicolas Ray répond que les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées sont exemptées de l'impôt sur les chiens.

M. Christian Brügger rétorque qu'il y a beaucoup de gens qui luttent pour ne pas être à l'aide sociale et qui, de ce fait, n'ont pas beaucoup de moyens et qui paient malgré tout l'impôt sur les chiens.

M. Nicolas Ray répond que la taxe est quelque chose qu'on paie pour un service qu'on nous donne. Un impôt est dû mais n'est pas directement relié à une tâche précise. L'impôt sur les chiens étant comme son nom l'indique un impôt, et n'est pas directement lié à des coûts ou à un décompte précis, il n'est donc pas légitime de demander un décompte pour cela.

Selon lui, l'établissement d'un décompte précis des revenus et des coûts serait très coûteux et chronophage, ce serait un énorme travail pour la Municipalité, un cauchemar administratif qui ne servirait pas « à grand-chose ».

M. Pascal Voutat informe qu'en commission des finances, il a été demandé à M. Nicolas Ray combien coûtait en moyenne chaque chien car c'est une question récurrente, M. Ray avait donné un chiffre et M. Pascal Voutat lui demande si ce chiffre est vrai et s'il peut le donner maintenant ou si on continue à tourner autour du pot ?

M. Nicolas Ray cherche le chiffre donné en commission des finances tandis que **Mme la Syndique** prend la parole en attendant que M. Nicolas Ray retrouve ce montant (à noter qu'aucun montant ne sera finalement transmis à l'assemblée par rapport à ce qui a été discuté en commission des finances).

Mme la Syndique explique que la Municipalité se doutait bien que ce point poserait problème. Elle informe que rien que les sachets coûtent environ Frs 2'500.00 par année. Un calcul avait été fait à l'époque sur tous les coûts engendrés par les chiens dans la commune tenant compte de tous les paramètres (installations des structures, coût du

matériel, évacuation etc...) et ils étaient arrivés à Frs 40.00 par chien et ils ont arrondi à Frs 50.00.

Mme Ana Hübscher demande de coût de l'installation d'une poubelle avec sachets.

Mme la Syndique répond qu'elle n'a pas les chiffres mais ce que cela coûte environ Frs 200.00 par poubelle en plus de la pose et des sachets).

Mme Ana Hübscher demande qu'est ce qui empêcherait la Municipalité de fournir un décompte ? Cela devrait être possible et tendrait à une meilleure acceptation des habitants.

M. Yann Muffat prend la parole pour affirmer que selon les études, un chien pollue autant qu'un 4x4, il serait donc logique qu'il soit taxé de la même manière, à raison d'environ Frs 1'000.00/an.

Le Président doit rétablir l'ordre dans la salle.

Mme Françoise Esseiva demande le nombre de chiens qu'il y a en 2021 sur notre commune.

M. Nicolas Ray répond qu'il y a un total de 256 chiens actuellement.

M. Pascal Voutat estime qui n'est pas primordial de savoir le détail de chaque coût (poubelle, sacs à crottes, prix horaire de la personne qui va vider les poubelles etc...).

M. Christian Brügger espère que les employés communaux ne sont pas bloqués un jour par semaine pour s'occuper des déjections canines. Cette tâche devrait être englobée dans une tournée consacrée à d'autres tâches.

M. Patrick Weber n'a pas trouvé d'information au sujet de l'exonération des personnes à l'aide sociale dans le préavis.

M. Nicolas Ray informe que sa connexion étant tombée en panne, il ne peut pas répondre pour le moment à cette question.

Un conseiller communal propose de remplacer cet impôt par une taxe, de cette manière un décompte serait disponible et les propriétaires de chiens taxés au juste prix.

M. Nicolas Ray refuse catégoriquement cette option en précisant que la création d'une taxe au niveau cantonal requiert la création d'un règlement puis la mise en place tout le suivi, etc... La Municipalité fait déjà bien assez de paperasse sans encore lui en rajouter.

M. Eric Jaquet demande un report du préavis pour avoir toutes les informations claires au sujet des chiens et donc de voter sur l'amendement de Mme Hübscher.

M. Nicolas Ray rappelle qu'un délai est fixé au 30 octobre 2021, et nécessiterait un conseil communal extraordinaire juste pour les chiens.

Le Président propose de passer au vote de l'amendement de Mme Ana Hübscher.

M. Frédéric Boy se réjouit qu'il y ait autant d'amendements en tout début de législature mais rappelle que certaines règles sont tout de même à respecter, notamment au sujet des votes. Il encourage donc également à voter pour cet amendement.

Mme Ana Hübscher demande comment on pourrait faire sans avoir un moyen de comparaison (sans donc avoir de décompte de la commune) si l'année prochaine, la Municipalité augmente à nouveau le montant.

M. Yann Muffat rappelle qu'il y a un coût important dont il convient également de tenir compte ; l'importance des nuisances « morales » dues aux chiens, notamment les aboiements jour et nuit, les chiens sans laisse, etc...

Il s'ensuit d'énormes éclats de voix venant de toutes parts, que la Secrétaire ne saurait relater dans ce procès-verbal sans utiliser un langage fleuri...

Le Président doit à nouveau rétablir l'ordre et demande à Mme la Syndique des éclaircissements en vue de calmer le jeu.

Mme la Syndique rappelle que bien évidemment, un impôt ne va pas pouvoir faire taire les chiens ou nous permettre de poursuivre les chiens sans laisse et que nous parlons ici uniquement du coût matériel des chiens.

M. Le Président propose à Mme Ana Hübscher d'user de son droit d'initiative en tant que conseillère communale et de faire une « interpellation » à ce sujet. Cela obligera la Municipalité à fournir une réponse (cela permettrait d'obtenir une réponse étant donné que le débat reviendra chaque année).

L'autre solution consiste à faire un amendement pour demander le report du préavis, avec tout ce que cela implique, comme expliqué plus haut par M. Nicolas Ray.

Le Président propose de voter sur l'amendement à savoir la suppression du point n° 9 de l'arrêté d'imposition, sur la partie concernant l'impôt sur les chiens de Frs 50.00. Avec 10 oui, 31 non et 3 abstentions, **l'amendement est refusé à la majorité.**

Centime d'imposition communal :

M. Nicolas Vout informe qu'il est proposé inchangé à 64ct., et il aimerait revenir sur l'excellent rapport de la commission des finances n° 12/2019, relatif à l'imposition 2020 de la commune. Il invite d'ailleurs vivement les nouveaux arrivants à en prendre connaissance. Il était question de la « bascule » car le canton, depuis 2020, a pris à sa charge plus de charges sociales et si on avait voulu garder le même impôt pour les habitants d'Arzier, on aurait dû faire une bascule et réduire de 1.5 point les impôts pour

la commune, on serait donc passé de 64 à 62.5 points. Un débat avait eu lieu fin 2019 sur cette bascule et le premier arrêté d'imposition avait été renvoyé à la Municipalité et nous avons finalement voté d'accepter l'imposition à 64 points donc sans la bascule en novembre 2019. Aujourd'hui, deux ans plus tard, on se rend compte qu'on a définitivement abandonné l'idée de mettre en place cette bascule et que les impôts pour les habitants d'Arzier-Le Muids ont augmenté ces 2-3 dernières années.

Force est de constater que, malgré tout, les enfants de la commune vont à l'école dans des portacabines et que le préau est toujours inexistant. Mr. Nicolas Vout informe qu'il est d'accord de payer des impôts mais si, en contrepartie, les services ne suivent pas il ne voit pas pourquoi nous devrions continuer à payer plus d'impôts. Dans ce cadre-là, il informe qu'il va refuser ce préavis même s'il doute que beaucoup d'autres conseillers le suivent. Il s'agit surtout d'un avertissement à la Municipalité dans le cas où elle songerait à augmenter les impôts dans ses prochaines années de législature.

M. Michel Augsburger réagit aux paroles de M. Nicolas Vout et demande s'il a bien compris ce qu'il a dit, à savoir que notre commune aurait dû passer il y a deux ans à 62.5 points et que ça n'a pas été le cas, donc est-ce que sa question portait sur une volonté de réadapter le taux ?

M. Nicolas Vout répond qu'il voulait simplement dire qu'à partir de 2020 il y a eu des charges sociales supplémentaires qui ont été prises en charge par le canton et que si nous avions voulu faire les choses correctement, nous aurions dû réduire l'impôt communal d'1.5 point afin de garder le même montant d'impôt de 218.5 au lieu de 220. C'est sur ce point qu'il voulait attirer l'attention de l'assemblée. On peut également proposer un amendement pour mettre le point communal à 62.5 si on a un délai pour le faire.

M. Nicolas Ray informe que les coûts supplémentaires pris en charge par le canton concernent de nouvelles prestations. La Commune a toujours à payer les anciennes prestations. Si on enlève 1.5 point d'impôt, nous aurons toujours ces prestations à payer mais avec moins d'argent. Cela ne serait pas une solution car toutes les simulations le montrent, la bascule que M. Nicolas Vout aimerait faire (le retrait d'1.5 point) se traduirait pratiquement inévitablement par des dettes en fin d'année. Le Conseil communal peut le demander en effet, mais cela aura de graves implications sur notre compte de fonctionnement.

M. Nicolas Vout revient à nouveau sur le très bon rapport de la commission des finances 12/2019 qui parlait d'excédents de revenus. En 2016, il y a eu Frs 142'000.00 d'excédents de revenus pour la commune. En 2017 : Frs 143'000.00 et en 2018 : Frs 354'000.00. A l'époque où ce rapport a été écrit, le budget 2019 de la commune prévoyait un déficit de Frs 453'000.00, cette prévision ne s'est pas révélée correcte puisqu'en 2019, on a eu un excédent de Frs 249'000.00 et en 2020 : Frs 77'000.00 d'excédent de revenus malgré le Covid.

Dans ces conditions-là, M. Nicolas Vout avoue qu'il préférerait avoir un peu plus d'argent pour sa famille que d'avoir une commune avec des excédents de revenus.

M. Nicolas Ray informe qu'il ne prévoyait pas de faire un historique de la facture sociale de ces 7-8 dernières années à cette séance du conseil et qu'il ne s'est pas préparé pour cela. Il informe néanmoins que la facture sociale augmente régulièrement d'année en année dans le canton de Vaud.

A l'époque, le canton de Vaud était dans une situation financière très difficile, un accord avait été convenu comme quoi les communes paieraient les 2/3 de la facture sociale et qu'1/3 incomberait au canton.

Actuellement la situation s'est complètement inversée, le canton fait de très bons résultats et M. Nicolas Ray s'accorde avec M. Nicolas Vout pour dire que c'est scandaleux. Des négociations ont été menées et un accord a été signé; les communes avaient obtenu du canton de couvrir une partie de l'augmentation future de cette facture sociale et que ce soit donc le canton qui la prenne en charge. Cette manœuvre est appelée une « bascule ».

Mais le fait est que si on regarde les coûts cumulés des charges sociales depuis ces dix dernières années, l'augmentation est bien plus importante que le 1.5 point d'impôt au niveau cantonal, qui fait que notre facture sociale n'arrête pas d'augmenter malgré cette bascule.

Un conseiller communal prend la parole pour dire qu'il a l'impression d'entendre des discours contradictoires ! D'un côté on parle d'excédents et de l'autre de perte d'argent. Quel est le niveau d'endettement de la commune ? Et si la Commune a fait des bénéfices ces quatre dernières années, à quoi ont-ils servi ? amortir une partie de l'endettement ou à faire des réserves futures en cas de budgets déficitaires ?

M. Nicolas Ray informe qu'une commune vaudoise n'a pas le droit de faire de provisions pour investissements futurs. Lorsqu'on dit que nous avons fait des bénéfices, M. Nicolas Ray informe que notre marge d'autofinancement frôle le zéro année après année et elle ne couvre en aucun cas notre marge d'autofinancement (ce qui reste sur le compte en banque pour investir après que toutes les factures aient été payées).

L'immense majorité des investissements aujourd'hui est issu de l'emprunt. Si on regarde le compte d'exploitation (appelé « compte de financement » pour les communes), on constate en effet qu'il en ressort un bénéfice, mais ce dernier est immédiatement mangé par les investissements (transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif).

Mme Odette d'Onofrio Vuille, boursière de la commune, confirme que le taux d'endettement est à environ 142% (sur la base des revenus/budgets 2021). En s'avançant un peu sur la planification 2022, La Municipalité espère atteindre 133%.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

Le préavis 18/2021 est accepté à une large majorité (33 oui, 8 non et 6 abstentions)

13. Divers et propositions individuelles

Plan de législature proposé par la Municipalité :

Mme la Syndique aimerait savoir ce que les conseillers pensent de ce plan de législature.

M. Didier Hermann estime que c'est bonne chose d'avoir fait ce plan. Pour le point 5.1 le nouveau plan d'affectation communal, peut-on avoir des détails ?

Mme la Syndique répond que le plan n'est pas encore mis en consultation donc la Municipalité, tant que le canton ne l'a pas encore accepté, ne peut pas encore en parler en détail.

L'état actuel du dossier est que la Municipalité a reçu la réponse du canton qui demande à la commune d'être encore plus restrictif. La Municipalité est en train de se battre sur ce point pour le bien des citoyens, des négociations sont donc en cours.

M. Philippe Esseiva remercie la Municipalité pour cette feuille de route qui leur sera très utile.

M. Michel Augsburg remercie également la Municipalité, il a une question concernant les « nouvelles recettes », de quoi s'agit-il ? Trouver des subventions ? Introduire de nouvelles taxes ?

M. Nicolas Ray confirme que l'idée de nouvelles taxes n'est pas exclue pour trouver des rentrées d'argent. La « chasse aux subventions » est également à l'ordre du jour.

M. François Esselborn demande à la Municipalité concernant le point 5.2, est-ce qu'un règlement plus restrictif est envisagé ? établissement d'un nuancier de couleurs acceptées ? aspect des bâtiments ?

M. Yann Muffat confirme qu'un nuancier est en cours de préparation afin de préserver l'ambiance de notre village et de respecter son histoire, son passé.

M. François Esselborn fait notamment référence aux maisons « boîtes à chaussures » de dessous du passage à niveau vers le chemin des Pins qui ne sont d'ailleurs pas terminés. Il estime regrettable qu'il n'y ait pas eu de réglementation, notamment sur la forme du bâtiment.

Mme la Syndique confirme qu'il y a un certain nombre de choses que la Municipalité regrette, mais à l'époque le règlement communal des constructions en vigueur n'interdisait pas ce genre de choses. C'est la raison pour laquelle figure dans ce plan de législature, une volonté de la commune de garder cette âme villageoise, notamment dans les centres des villages.

Une conseillère communale trouve regrettable qu'on ne s'inquiète que maintenant de l'aspect du village car certaines constructions ne sont pas du tout adaptées à un village.

Motion de M. Alessandro Gassmann : « objectif 2026 Arzier-Le Muids Cité de l'Energie avant le 30 juin 2026.

Après analyse du contenu, **Le Président** informe que la motion en tant que telle n'est pas recevable étant donné que le sujet touche à une compétence de la Municipalité.

Le Président explique à l'assemblée la différence entre le postulat et la motion, en effet le postulat et la motion sont deux interpellations « similaires » mais touchent des compétences différentes.

Un postulat concerne les compétences du Conseil et de la Municipalité, il exige une réponse mais n'est pas contraignant.

Il précise encore que le fait d'avoir le soutien d'un nombre de membres n'est indiqué nulle part dans le Règlement du Conseil ni dans la Loi sur les Communes. Le soutien nécessaire touche la majorité du Conseil, tant pour le postulat que pour la motion. Il faudra donc voter et obtenir la majorité.

La motion, elle, ne peut toucher uniquement la compétence du Conseil (par ex : règlement du CC). La motion est contraignante.

M. Alessandro Gassmann souhaite donc passer cette motion en postulat. Il tint à remercier les membres qui l'ont soutenu.

L'urgence climatique n'est pas seulement une priorité pour les cinq prochaines années mais bien pour les cinquante prochaines années.

Cette tendance figure d'ailleurs dans le plan de législature de la Municipalité, mais il pense que nous pouvons aller plus loin.

En 2014, l'objectif de la Cité de l'Energie avait déjà été proposée par **M. Nicolas Ray**. Il précise que cela ne concerne pas que les grandes villes mais aussi les villages.

M. Nicolas Ray confirme avoir défendu ce projet en 2014 en déposant une motion, qui était finalement un postulat. Beaucoup de choses ont évolué depuis 2014. Il en ressort qu'il faut faire le tri entre les différents labels et qu'il faut ensuite s'y tenir d'année en année. Cela engendre des frais importants pour se maintenir à niveau. Le délai de quatre ans lui paraît un peu court pour obtenir ce label. Il parlerait plutôt de six à sept ans.

M. Pascal Voutat trouve très intéressant que la Municipalité fasse le comparatif entre les nombreux labels énergétiques et qu'elle propose ensuite la meilleure solution pour notre commune.

Le Président confirme que s'agissant d'un postulat, la Municipalité est tenue d'apporter un rapport au Conseil et ce dernier comportera les analyses comparatives des différents labels.

M. Eric Jaquet informe qu'en son temps, une réponse avait été donnée au postulat de M. Nicolas Ray. En effet, la Commune était déjà assujettie par une étude du canton demandée sauf erreur par M. Jaccard. Il rappelle que la Municipalité a une année pour répondre à un postulat, ce qui n'est pas le cas de la motion.

M. Christian Dugon rappelle qu'à l'époque, nous ne parlions pas de « Cité de l'Énergie » mais de « Concept énergétique cantonal ». Ce projet avait bien démarré mais s'est effiloché au fil du temps, notamment à cause de la diversification des labels, et d'autres priorités qui occupaient à ce moment-là la Municipalité. Il estime que c'est une très bonne idée de relancer ce processus.

M. Pascal Voutat demande des précisions car il informe qu'il soutiendrait un postulat demandant à la commune de faire un tri pour trouver le meilleur label pour notre commune, qui n'est selon lui pas forcément celui de la Cité de l'Énergie car il l'estime peu adapté à notre commune. Par contre, il ne le soutiendrait pas si celui-ci est uniquement centré sur la Cité de l'Énergie.

Mme La Syndique informe que bien que le postulat concerne la Cité de l'Énergie, l'étude de la Municipalité portera sur les différents labels et notamment de celui qui conviendra le mieux à la commune.

M. Alessandro Gassmann précise que la toute première étape consistera à effectuer un bilan énergétique de la commune.

M. Nicolas Ray est d'accord avec M. Gassmann. D'ailleurs en début d'année prochaine, la Municipalité va probablement proposer un préavis pour rejoindre le PECC (Plan Énergie et Climat Communal (cliquez sur ce lien pour en savoir plus [Plan énergie et climat communal \(PECC\) - VD.CH](#))). Il rend attentif au fait que ces études auront des coûts.

Le Président lance donc le vote sur le postulat « Objectif 2026 - Arzier-Le Muids, Cité de l'Énergie avant le 30 juin 2026 ».

Avec 41 oui, 2 non et 4 abstentions, le postulat est accepté à une large majorité et est donc envoyé en Municipalité.

M. Didier Hermann demande s'il y a des nouvelles au sujet de l'école à Le Muids.

Mme la Syndique informe que la Municipalité n'a toujours aucune nouvelle. Suite à plusieurs recours, elle attend maintenant la décision du Tribunal Fédéral. Le Conseil communal sera bien entendu prévenu dès que la situation évoluera.

M. Eric Jaquet demande si la neige est prévue tout bientôt car les piquets ont déjà été posés.

M. Christian Dugon répond qu'il s'agit d'une organisation du Service des routes qui a décidé d'anticiper la chose.

M. Michel Augsburger demande des précisions quant aux abréviations utilisées lors de cette séance.

Mme la Syndique propose que le bureau établisse et envoie une petite liste des abréviations avant le prochain conseil. Le Président prend note de la demande et la Secrétaire fera le nécessaire.

Le Président fera suivre un lien envoyé par la Préfecture, sur les définitions des postulat, motion, projet de règlement etc...

14. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce les préavis pour la prochaine séance du 15 novembre 2021 :

- Le plafond d'endettement,
- le remplacement de la canalisation des eaux usées des Jordils,
- le remplacement tondeuse-tracteur qui arrive en fin de vie,
- et peut-être des nouveaux stores pour le CCS (à confirmer).

Le Président clôt la séance, en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil et leur participation très active.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 22h55

Le Président
Christophe PATARIN

La Secrétaire
Nathalie Gay

APEC - Comité 2021 - 2026

Président

- Yves Reymond - 022 354 45 41 - yves@reymond-freres.ch

Vice-Président

- Cédric Marzer - 079 757 89 59 - c.marzer@trelex.ch

Membres

- Jürg Minder - 1184 Vinzel - 079.224.64.83 – jurg.minder@jmcontrol.ch
- Claude Molteni - 079.625.84.00 - cmolteni@bluewin.ch
- Claude Bosson - 079 105 69 58 - cbosson@bluewin.ch
- Luc Mouthon - 079 256 83 90 - luc.mouthon@marchissy.ch
- Sébastien Cottier - 077 416 13 18 - s.cottier@burtigny.ch

Commission des finances

- M. Jean-Claude Bays
- M. Laurent Dorand
- M. François Martignier
- M. Daniel Richard
- M. Pascal Colombo
- M. Eric George
- M. Laurent Bardet

Commission de gestion

- M. Nicolas André
- Mme Valérie Issumo
- M. Marc-Olivier Lequint
- M. Dominique Gafner
- Mme Eva Schultz
- M. Christian Dugon
- M. Christian Gander

Composition secteur

- **Région 1** : Dully - Bursinel : M. Claude Molteni
- **Région 2** : Luins - Vinzel - Bursins – Gilly : M. Jürg Minder
- **Région 3** : Arzier-le-Muids – Bassins – Le Vaud – Longirod – Marchissy : M. Luc Mouthon
- **Région 4** : Trélex – Givrins – St.-Cergue : M. Cédric Marzer
- **Région 5** : Coinsins – Duillier – Genolier : M. Claude Bosson
- **Région 6** : Begnins – Vich – Burtigny : M. Sébastien Cottier
- **Région 7** : Gland : M. Yves Reymond

Bureau du conseil intercommunal

Président M. Thierry Genoud

Vice-Président M. Damien Richard

Scrutateurs

Mme Eva Schultz

M. Denis Berger

Scrutateurs suppléants

M. Stéphane Gabriel

M. Johnny Meier

Secrétaire

Dominique Gaiani

Administration

Secrétaire :

- Dominique Gaiani - Borgeaud 52, 1196 Gland - 079 893 77 36 - administration@stepapec.ch

Boursier :

- Michel Félix - Grand'Rue 35, 1196 Gland - 079.622.16.07 - michel.felix@hotmail.ch

Ingénieurs

- Guy Fritsché - Rte de St-Cergue 23, 1260 Nyon - 079.611.01.00 – gfritsche@bovard-nickl.ch

Station d'épuration

Chef de la station :

- Alain Meylan - Chemin de la Dullive 11, 1196 Gland - 022.364.27.58 - 079.347.36.15
– exploitation@stepapec.ch

Collaborateurs :

- Georges Chaumont
- Jean-Yves Vuillomenet
- Michel Bardet
- José Duran

AISGE

Bureau du Conseil intercommunal

Les membres du bureau sont élus chaque année (*du 1er juillet au 30 juin*), exception faite de la secrétaire qui est élue pour 5 ans (législature).

Nom	Prénom	Fonction
HELLER-BERGER	Céline	Présidente
BÉDAT	Myriam	vice-Présidente
STRÖELE MOREL	Murielle	scrutatrice
ESSEIVA	Françoise	scrutatrice
BURBIDGE	Jacqueline	scrutatrice suppléante
MALHERBE VENDERELL	Florence	scrutatrice suppléante

Commission de gestion et de finances (COGEF)

La commission de gestion et de finances (COGEF) est une commission permanente; ses membres sont élus chaque année (*du 1er juillet au 30 juin*) ; renouvellement d'un membre de la commission chaque année selon un tournus par commune.

Nom	Prénom	Fonction
DARRICAU	Nina	membre
GALIBOURD	Gabriel	membre
MUFFAT	Yann	membre
SCHLÄPFER	Martin	membre
VOGEL	Evelyne	membre

Commission ad hoc - Bâtiments & terrains

La commission ad hoc - Bâtiments & terrains n'est pas une commission permanente. Ses membres sont élus pour une année (*du 1er juillet au 30 juin*).

Nom	Prénom	Fonction
BÉDAT	Myriam	membre
BURBIDGE	Jacqueline	membre
DELUZ	Catherine	membre
MARCOZZI	Diane	membre
MALHERBE VENDERELL	Florence	membre

ARZIER-LE MUIDS

Louise SCHWEIZER
Membre CoDir
Syndique d'Arzier-Le Muids

Dicastère
Suppléante Dicastère Jeunesse

Nicolas RAY
Membre CoDir
Municipal à Arzier-Le Muids

Dicastères
Jeunesse
Conseil d'établissement (Président)
Suppléant Dicastère Accueil de jour

GENOLIER

Gérald GIRARDET
Membre CoDir
Municipal à Genolier

Dicastère
Bâtiments

Evelyne ROTH
Membre CoDir
Municipale à Genolier

Dicastères
Relations-École
Suppl. Dicastère Transports

GIVRINS

Scott ADAMS
Président du CoDir
Municipal à Givrins

Dicastère
Administration générale

Regula ZELLWEGER
Vice-Présidente du CoDir
Syndique de Givrins

Dicastères
Administration générale

SAINT-CERGUE

Paul MÉNARD
Membre CoDir
Syndic de Saint-Cergue

Dicastère
Finances - Comptes AISGE

Valérie LEGRAND-
GERMANIER
Membre CoDir
Municipale à Saint-Cergue

Dicastères
Transports scolaires
Sup. Dicastère Relations-École

TRÉLEX

Philippe DEPIERRE
Membre CoDir
Municipal à Trélex

Dicastères
Accueil de la petite enfance
Suppléant Dicastère Jeunesse

Cédric MARZER
Membre CoDir
Municipal à Trélex

Dicastères
Finances, Comptes Accueil de jour
Suppléant Dicastère Bâtiments

Rapport des délégués au Conseil Régional de Nyon

Le 30 juin, s'est tenue la séance d'installation du conseil intercommunal de Nyon Région à Founex,

Etaient présents pour représenter la commune d'Arzier-le-Muids : Louise Schweizer, Frédéric Guilloud et Philippe Esseiva.

Madame Amélie Cherbuin a été élue présidente du conseil et Damien Richard vice-président

Au comité directeur, Frédéric Mani Président,

Membres du Codir : Christine Giraud, Pierre Wahlen, Gérard Produit, Pierre-Alain Schmidt, Chantal Landeira, Paul Ménard, Stéphane Jayet et Bruno Dard.

A noter que Frédéric Guilloud a été élu à la commission des investissements régionaux.

Une séance s'est tenue à Gland le 16 septembre

La séance a commencé par un Hommages à M. Patrick Bréchon.

L'ordre du jour du conseil régional comprenait :

- Préavis 01-2021 : Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026. Accepté.
- Préavis 02-2021 : Compétence du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2021-2026. Accepté
- Préavis 03-2021 ; Demande de crédit de CHF 364'581 pour la 2e étape de la Route Suisse (RC1) en traversée de Coppet. Accepté
- Préavis 04-2021 Etat du fonds TP régional 2010-2020. Accepté
- Préavis 05-2021 Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP Accepté.
- Communications du CODIR
Vous trouverez les communications du CODIR dans la présentation qui sera jointe au PV. Notamment les informations sur la brochure bilan «10 ans de programme des transports publics »

Vous pouvez obtenir plus d'informations en consultant le site du conseil régional ;

<https://regiondenyon.ch/>

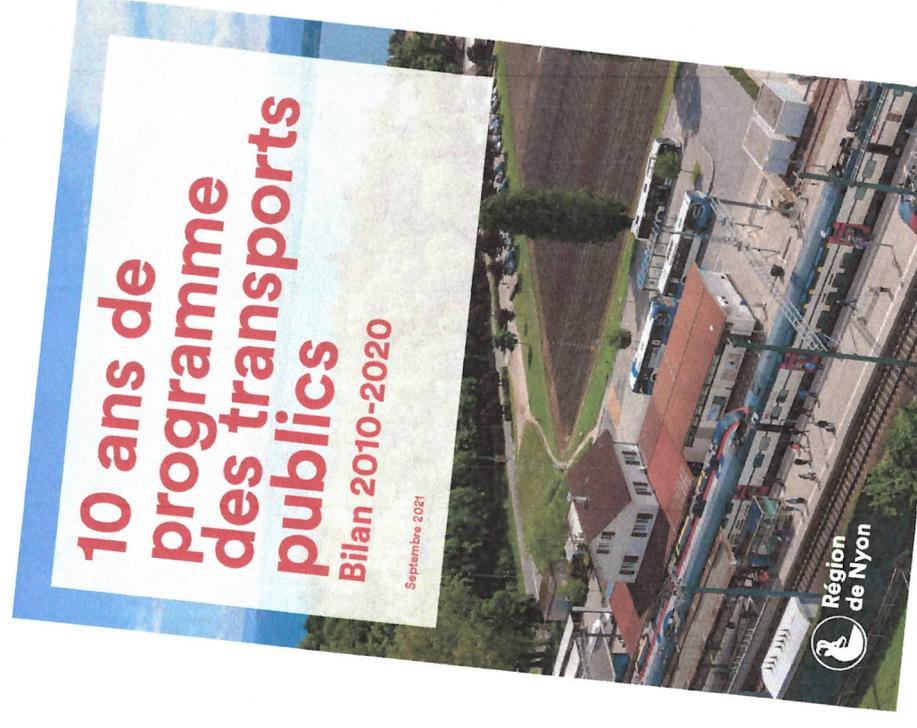
Philippe Esseiva

Brochure bilan «10 ans de programme des transports publics»



- Valorise une décennie d'efforts, en partenariat avec 51 communes, le Canton et les transporteurs
- Présente les principaux résultats et enseignements par champ d'action et les contributions de la Région
- Esquisse les besoins des années à venir

regiondenyon.ch/programme-tp



Il n'est jamais trop tard pour payer 1/2 prix



L'abo demi-tarif découverte est
valable 2 mois dans toute la
Suisse au prix de CHF 33.
Offre jusqu'à fin octobre:
regiondenyon.ch/demi-tarif



Région
de Nyon

L'avantage des idées communes

Séance d'installation du conseil intercommunal du RAT
(réseau d'accueil des Toblerones)
8 juillet 2021

Pour la commune d'Arzier-Le Muids, étaient présents :

Municipalité :

Monsieur Nicolas Ray (délégué pour le RAT) et Monsieur Yann Muffat (délégué suppléant pour le RAT, il était présent pour l'assermentation. Il n'a pas voté ensuite lors des élections)

Conseil communal :

Madame Gwendoline Nydegger

Est élue présidente du conseil intercommunal :

Madame Anne Stiefel de Begnins

Est élue secrétaire du conseil intercommunal :

Madame Vanessa Wicht de Coinsins

Est élue vice-présidente du conseil intercommunal :

Madame Chantal Landeiro de Le Vaud

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du conseil intercommunal :

Scrutateurs :

Monsieur Bastien Morax de Trélex

Monsieur Gerald Cretegny de Gland

Suppléants :

Madame Evelyne Roth de Genolier

Madame Patricia Storti de Gland

Est élue secrétaire suppléante :

Madame Claudine Bovet

Sont élus au comité de direction :

Madame Evelyne Vogel de Trélex

Monsieur Jonathan Oldacre de Le Vaud

Madame Regula Zellweger de Givrins

Madame Céline Etoupe de Saint-George

Madame Jeanette Weber de Gland

Est élue présidente du Comité de direction :

Madame Regula Zellweger

Sont élus membres de la commission de Gestion et Finance :

Monsieur Rasul Mawjee de Gland

Monsieur Cédric Marzer de Trélex

Madame Monya Jaccard de Burtigny

Madame Antonella Salamin de Vich

Monsieur Nicolas Ray d'Arzier-Le Muids

**Prochaine séance du conseil intercommunal du Réseau d'accueil des
Toblerones :**

Mercredi 29 septembre 2021 à Prangins

Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 27 septembre 2021

Rapport du délégué du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids auprès des Associations Intercommunales du/de :

Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle

Votre délégué a participé les :

26 juin 2021 : Cérémonie de fin de législature réservée uniquement aux délégués communaux avec présentation des nouveaux véhicules acquis par l'association ou reçus de l'ECA.

7 juillet 2021 : Cérémonie d'installation du Conseil intercommunal et du Codir.
A cette occasion il a été procédé aux assermentations des membres du Conseil intercommunal, du Président et de la Secrétaire élus lors de cette cérémonie. Il a été entre autre procédé à l'élection du Vice-Président du Conseil, des scrutateurs (dont notre Municipal Denis Berger), de leurs suppléants, de la secrétaire suppléante, des membres du Codir (le mêmes que pour la législature précédente), des commissions permanentes, soit la commission de gestion et des finances (dont votre serviteur, François Esselborn) et la commission ad hoc.

24 août 2021 : Séance de la Commission de gestion et des finances pour préparer le Conseil intercommunal du 28 septembre 2021, soit demain, avec les préavis 1/2021 : autorisation de plaider accordée au Codir, 2/2021 : Fixation du plafond d'endettement : (CHF 2 Mos), 3/2021 : Compétences du Codir pour les dépenses hors budget : (CHF 50/-), 4/2021 : Rétributions du Conseil intercommunal, du Codir, de la Commission de gestion et des finances et finalement le préavis 5/2021 : Budget 2022.

Association intercommunale de l'ORPCi du District de Nyon

Votre délégué a participé le :

1^{er} septembre 2021 : Deuxième séance du Conseil intercommunal après celle de l'installation et de l'assermentation des nouveaux délégués le 28 juin 2021.
L'ordre du jour comprenait en autre :
l'approbation du PV de la séance du 31 mars 2021 (accepté avec de nombreuses abstentions étant donné le changement de législature),
l'élection de cinq membres d'une commission ad hoc « Règlement du personnel »,
l'élection de cinq membres d'une commission ad hoc « Bâtiment CEP ». Notre Conseiller municipal Denis Berger a été élu dans cette commission
l'approbation des préavis habituels de début de législature, soit pour la législature 2021-2026 : No 1 : autorisation de plaider accordé au Codir, No 2 : compétences du Codir pour dépenses extrabudgétaires (CHF 20/-)

No 3 : Rétributions des Membres du Conseil, du Codir et de la secrétaire,
No 4 : Budget 2022. D'un montant total de CHF 2'239'350.--. Ce dernier est en diminution de CHF 177'550.-- par rapport à celui de 2021 et de CHF 162'206,50 par rapport aux comptes 2020.

La Commission de Gestion et Finances a préconisé de répartir plus clairement le poste « honoraires de tiers » en le diminuant et en augmentant les montants des postes « traitement du personnel », « assurances sociales », « assurances maladies et accidents » et « autres charges de personnel et autorités ».

L'amendement de la Commission de Gestion et Finances a été accepté et le Budget 2022 a été accepté à une large majorité tel qu'amendé.

En fin de séance, le Lt.-Col. Dumartheray nous a parlé des contrôles et des normes des abris PC des communes utilisés à des fins civiles en temps de paix. A ce propos, une documentation relative aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) a été envoyée aux municipalités et aux communes.

Il nous a informés d'autre part que le site de l'ORPCi, région de Nyon n'était pas disponible pour l'instant car victime d'une attaque informatique et qu'il serait réactivé dès que possible.

Pour clore la séance, le Lt.-Col. Dumartheray a félicité les astreints de la PC pour leur engagement de 11 mois durant la crise liée à la pandémie du Covid.